

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 20 DÉCEMBRE 2010**

Date de convocation : 15/12/2010

Date d'affichage : 27/12/2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix, le lundi 20 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE (jusqu'à 19h10), Jean-François MORIN, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS, Madame Claude CARAU COUVREUR et Monsieur Louis VENUTO.

Excusés : Madame Marie-Laure NOËL (pouvoir à Maryvonne LEFRANÇOIS) ; Messieurs Philippe FEUFEU et Jean-Luc SIMON.

Absente : Madame Élodie RENAUDIN.

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne LEFRANCOIS.

Ordre du jour

- I. Travaux d'installation d'un réseau informatique aux écoles.
- II. Questions diverses.

Monsieur le maire indique qu'il a programmé cette réunion à cette date dans le but de prendre une décision concernant l'éventuelle installation d'un réseau informatique aux Ecoles, ce qui permettrait de faire effectuer les travaux pendant les vacances scolaires, et de rendre opérationnel ce réseau lors de l'arrivée du nouveau matériel informatique, arrivée prévue en début d'année.

Il indique également qu'il a programmé cette réunion à 18 h 30, plutôt que 20h30, comme c'est le cas habituellement, parce qu'il y a un seul point à l'ordre du jour, point déjà débattu lors de la réunion précédente, et afin de permettre à chacun de rentrer plus tôt, en cette période de fin d'année.

Monsieur François OSMOND fait part de son fort mécontentement sur l'heure de cette réunion, heure qui ne lui convient pas, pour des raisons professionnelles.

I - TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN RESEAU INFORMATIQUE AUX ECOLES.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit de prendre une décision concernant l'éventuelle installation d'un réseau filaire, en remplacement d'un réseau wi-fi qui ne donne pas satisfaction.

Lors de la précédente réunion, le 06/12/2010, les membres du Conseil municipal avaient demandé qu'avant de prendre une décision, une analyse de la ligne Internet soit faite. Monsieur LEBEHOT indique que les résultats de cette analyse ne montrent pas d'anomalies particulières. Le débit en sortie de live box est de 11 à 12 Mbits pour une ligne prévue à 12 Mbits.

Monsieur LEBEHOT rappelle que des techniciens de Manche Numérique et d'une entreprise spécialisée sont venus sur place et n'ont pas trouvé d'anomalie.

Les ordinateurs sont maintenant dans chaque classe, à raison de quelques unités par classe, alors que lors de l'installation des premiers ordinateurs, ils étaient tous dans une classe informatique, située auprès de la BCD.

A la question, est-il possible de revenir à regroupement des ordinateurs dans une classe informatique ? Monsieur le maire répond que cela lui paraît très difficile aujourd'hui ; en effet, la partie pédagogique est du ressort de l'Education Nationale seule. Par ailleurs, il y a 2 niveaux par classe, et l'intérêt d'avoir des ordinateurs dans chaque classe, est de pouvoir faire travailler les élèves par groupes et par niveaux.

L'ensemble des Conseillers municipaux s'accorde pour reconnaître que l'utilisation de l'informatique, tout au moins hors Internet, est nécessaire dans les écoles, au minimum en école élémentaire.

Monsieur LEBEHOT rappelle que depuis plusieurs années les instituteurs se plaignent du très faible débit qui ne permet pas d'utiliser les ordinateurs dans des conditions normales.

Plusieurs membres du conseil s'étonnent que les techniciens qui sont venus sur place n'aient pas pu indiquer les raisons pour lesquelles le réseau wi-fi ne fonctionne pas, et demandent s'il existe d'autres solutions de ce type, puisque des réseaux wi-fi fonctionnent bien ailleurs, même si c'est sur des distances courtes.

Madame CARAU - COUVREUR indique que son mari se propose d'effectuer lui-même un diagnostic. Monsieur LEBEHOT propose que tous les conseillers municipaux qui le souhaitent aillent eux-mêmes à l'école effectuer un test.

La décision est reportée à une réunion ultérieure.

II - QUESTIONS DIVERSES

RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU VILLAGE PUBLIC DE LA VANNERIE.

Monsieur Jackie JOUANNE indique que la Commission des travaux a retenu l'Entreprise ALLEZ, pour un montant de 8.256,71 € TTC (après remise commerciale de 609,96 € TTC) plus déplacement du candélabre de l'entrée du village (pour permettre l'amélioration de l'accès en venant de Quibou pour les véhicules lourds), pour un montant de 956,80 € TTC, soit un total de 9.213,51 € TTC.

Le devis de l'entreprise FORCLUM est de 9.122 € TTC, mais il manque un massif de fondation de réverbère et le déplacement d'un coffret électrique, pour un montant d'environ 300 €, ce qui porterait le devis à environ 9.420 €.

Le Conseil municipal valide ce choix.

Monsieur JOUANNE précise que le Syndicat Manche Energie pourrait prendre en charge environ 140 m de câble d'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,